



Plan général de développement des collections

Table des matières

1. Le SCD et son environnement	2
1.1 Ses missions.....	2
1.2 Son public	3
1.3 Ses partenaires	4
1.3.1 Au niveau local	4
1.3.2 Au niveau régional.....	4
1.3.3 Au niveau national.....	5
1.3.4 Au niveau international.....	5
2. Développement des ressources documentaires	6
2.1 Principes généraux	6
2.2 Objectifs.....	7
2.3 Répartition du budget d'acquisition.....	8
3. Procédures d'acquisition et de gestion des collections	9
3.1 Acquérir	9
3.1.1 Les monographies	9
3.1.2 Les périodiques.....	11
3.1.3 Les bases de données	11
3.1.4 La documentation audiovisuelle	12
3.1.5 Les travaux universitaires.....	13
3.1.6 Autres types de documentation.....	13
3.1.7 Dons entrants	14
3.2 Signaler	14
3.3 Conserver	15
3.4 Communiquer et valoriser.....	15
3.4.1 Une large place au libre accès	15
3.4.2 Valoriser les collections	15

Préambule

Le plan général de développement des collections (PGDC) est un document de référence en termes de politique documentaire : il définit les grands axes de l'établissement en ce qui concerne le développement, la gestion, le signalement et la conservation des ressources documentaires. Outil de travail pour les chargés de collection et de pilotage pour l'Université, il a également pour vocation d'informer les usagers. Le présent plan est une révision du précédent, publié en 2013. Il est accompagné de [plans de développement des collections](#) (PDC) propres à chaque discipline, qui font un état des lieux des collections en termes de contenus et d'usages et détaillent les choix documentaires de la bibliothèque. Le plan général de développement des collections se présente comme une introduction à ces PDC, définissant les grands axes qui seront ensuite déclinés et développés pour chacune des disciplines.

Ce document s'applique à l'ensemble du Service commun de documentation (SCD) de l'Université Paris 8, à savoir la bibliothèque centrale de Saint-Denis et les trois bibliothèques associées que sont la Cartothèque et les bibliothèques des IUT de Montreuil et de Tremblay. Si ces trois dernières bibliothèques présentent des spécificités, elles suivent toutefois les grandes orientations définies dans le présent plan.

Le SCD de Paris 8 proposera une révision régulière de ce document afin qu'il soit en accord avec ses missions et les besoins de la communauté qu'il dessert. Par ailleurs, ce plan général est prolongé par les PDC qui sont révisés annuellement par les chargés de collections et qui permettent le suivi de certains indicateurs-clés en termes de politique documentaire (nombre d'acquisitions en titres et exemplaires, nombre de prêts, taux de rotation, etc.).

1. Le SCD et son environnement

Depuis 1968, année de création du centre expérimental de Vincennes, la Bibliothèque universitaire a développé des fonds qui couvrent les grands domaines d'étude et de recherche de l'Université : lettres et langues, sciences humaines et sociales, arts et technologies. Elle a également été centre d'acquisition national (CADIST) RDA-Nouveaux Länder du début des années 1980 à 2017, ce dispositif étant remplacé en 2018 par le dispositif CollEx-Persée.

L'année 1998 marque un tournant dans l'histoire du SCD puisque c'est à cette date que la bibliothèque centrale s'est installée dans un bâtiment neuf de 15 000 m² au cœur du campus universitaire. Avec ce bâtiment construit par l'architecte Pierre Riboulet, l'Université a fait le choix d'offrir à sa communauté une grande bibliothèque, proposant environ 1500 places assises et une majorité d'ouvrages en libre accès.

1.1 Ses missions

Le décret n°2011-996 du 23 août 2011 précise les missions des Services Communs de Documentation et affirme l'importance d'une politique documentaire clairement définie :

« Les bibliothèques contribuent aux activités de formation et de recherche des établissements. Elles assurent notamment les missions suivantes :

- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, ou des établissements contractants, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ; [...]
- Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ; participer au développement de l'information scientifique et technique, notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ; [...]
- Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation à des catalogues collectifs. »

1.2 Son public

Le SCD de Paris 8 enregistre en moyenne 2000 entrées par jour. Les trois quarts des usagers sont des étudiants de Paris 8 ; on compte aussi des enseignants-chercheurs et des personnels administratifs de l'Université. La politique documentaire est strictement axée sur les besoins de la communauté universitaire de Paris 8 : le SCD privilégie ainsi les besoins documentaires des étudiants, dans le cadre de leur formation universitaire mais aussi pour leur développement personnel. Sont satisfaits également - lorsqu'ils sont conformes aux axes de développement retenus et dans la mesure du possible - les besoins d'information plus spécifiques aux enseignants-chercheurs de l'université Paris 8.

L'usage du SCD n'est cependant pas réservé à la communauté universitaire : il est ouvert à toute personne majeure ou titulaire du baccalauréat. Un prêt gratuit est proposé depuis 2010 à tous les étudiants d'Ile-de-France et aux habitants de Seine-Saint-Denis, étendu depuis 2015 à tous les étudiants, habitants et actifs d'Ile-de-France. Le SCD affirme ainsi sa volonté d'accueillir un large public. Dans la mesure du possible, il tente de satisfaire les besoins en matière de culture générale des utilisateurs extérieurs à l'université.

Le SCD a élargi les règles de prêt de ses documents ces quatre dernières années : ouverture du prêt de DVD en 2013 ; augmentation des possibilités de prêt, tant en nombre de documents qu'en durée, en septembre 2017. Il révisé régulièrement ses règles de prêt afin d'être en conformité avec les attentes de ses usagers.

1.3 Ses partenaires

Le SCD travaille en collaboration avec de nombreux partenaires. Nous ne retiendrons ici que les partenaires documentaires.

1.3.1 Au niveau local

Les premiers partenaires du SCD sont les différentes composantes de l'Université, et en premier lieu les UFR, par le biais des enseignants-chercheurs. Les chargés de collection tâchent de maintenir des contacts avec les enseignants des disciplines dont ils s'occupent, afin que les choix documentaires réalisés par la bibliothèque correspondent au mieux aux besoins de la communauté universitaire.

Par ailleurs, des coopérations ont été mises en place avec certains services de l'Université. Ainsi, une coopération s'est nouée avec le SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) autour d'un fonds de Vie pratique où les étudiants disposent d'une documentation pratique pour leur orientation, leur insertion professionnelle mais aussi leur vie étudiante.

Le SCD s'est également vu confier par le Conseil scientifique puis la Commission Recherche le développement de services d'appui à la recherche tels que la bibliothèque numérique, le dépôt électronique des thèses et l'administration du portail HAL Paris 8. Il collabore étroitement sur ces questions avec la Direction de la recherche.

Des partenariats sont régulièrement noués avec des enseignants-chercheurs de l'université ou des institutions culturelles du territoire dyonisien dans le cadre de la politique d'animation culturelle du SCD. Celle-ci, qui vise notamment à mettre en valeur les collections de la bibliothèque, se traduit par le montage ou l'accueil d'expositions, par des conférences, débats et journées d'étude, par l'accompagnement d'actions de l'Université comme la Semaine des Arts, d'actions régionales comme le festival « Hors limites » organisé par l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, ou nationales telles que le « mois du film documentaire ».

1.3.2 Au niveau régional

a. La COMUE Paris Lumières

L'Université Paris 8 est membre de la COMUE Paris Lumières aux côtés d'autres établissements comme l'Université Paris Nanterre. La COMUE a commencé à réfléchir à des mutualisations documentaires, concernant notamment la visibilité des productions de recherche et la mise en place d'une plateforme d'archive ouverte de type HAL.

Le SCD est de plus partenaire de la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, située à Nanterre) sur deux plans distincts :

- Paris 8 fait partie des universités co-contractant à la convention de fonctionnement de la BDIC. Ses représentants siègent à ce titre au Conseil d'administration de cette bibliothèque.
- Le SCD de Paris 8 est jusque 2017 associé au CADIST « Relations internationales » de la BDIC pour le développement de son fonds RDA-Nouveaux Länder. Dans le cadre du remplacement du dispositif par CollEx-

Persée, le SCD de l'Université Paris 8 a déposé un dossier de demande de labellisation de son fonds RDA-Nouveaux Länder afin d'envisager de nouvelles collaborations, notamment en termes d'offre de services.

b. Le Campus Condorcet

L'Université Paris 8 est membre du Campus Condorcet, Cité des humanités et des sciences sociales, qui devrait ouvrir en 2019 à Aubervilliers, et qui comprendra une importante structure documentaire, le Grand Equipement Documentaire (GED) ; même si aucune collection du SCD ne rejoindra le Grand Equipement Documentaire, une coopération en termes de services documentaires est en cours de réflexion, dans le cadre notamment de la documentation électronique.

Signalons également que trois personnalités extérieures siègent au Conseil de la Documentation : la directrice du SCD de Paris Nanterre, la chef de projet Grand Equipement Documentaire Condorcet et la directrice du réseau des médiathèques de Plaine Commune. Ceci devrait permettre le développement de collaborations documentaires fructueuses.

1.3.3 Au niveau national

Le SCD de l'Université Paris 8 participe à de nombreux réseaux nationaux. Tout d'abord, il participe à l'alimentation du SUDOC, comme toutes les bibliothèques universitaires françaises, ainsi qu'au réseau PEB coordonné par l'ABES. Il est également membre du consortium Couperin, réseau de négociation et d'expertise des ressources documentaires électroniques. Enfin, le SCD a rejoint les réseaux STEP et STAR relatifs au dépôt des thèses sous format électronique, et alimente Calames, le catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur.

Les plans de conservation partagée des périodiques : Le SCD est membre de 4 plans de conservation partagée des périodiques :

- Le plan de conservation partagée des périodiques en Arts du spectacle, piloté par la Direction des Bibliothèques Universitaires de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, pour lequel Paris 8 s'est déclaré pôle de conservation pour 88 titres,
- Le plan de conservation partagée des périodiques en langues et civilisations germaniques, piloté par la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg, pour lequel Paris 8 a été sollicitée en raison de son fonds RDA-Nouveaux Länder,
- Le plan de conservation partagée des périodiques de philosophie, piloté par la BIU Sorbonne, pour lequel Paris 8 s'est déclaré pôle de conservation pour 4 titres,
- Le plan de conservation partagée des périodiques de géographie, piloté par la bibliothèque de géographie de la Sorbonne.

1.3.4 Au niveau international

Paris 8 mérite le qualificatif d' « université-monde » en raison du nombre d'étudiants étrangers qui s'y inscrivent. Le SCD les accueille largement. Il

approvisionne aussi généreusement des associations à but humanitaire avec les ouvrages qu'il retire de ses collections après désherbage.

Par le biais du PEB, des thèses et des documents des fonds spécialisés voyagent à travers le monde. Le fonds Maria-Antonietta Macciocchi a également conduit le SCD à nouer des relations avec la bibliothèque de Rome 3 et la fondation Pasolini.

Enfin, signalons que le SCD de Paris 8 alimente WorldCat, catalogue recensant les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde.

2. Développement des ressources documentaires

Le SCD s'est fixé un certain nombre de principes et d'objectifs pour le développement de ses ressources documentaires dans tous ses aspects : acquisitions, conservation, valorisation, etc. Ces principes et objectifs visent à répondre au mieux aux besoins de la communauté universitaire tout en développant des collections riches et variées tournées vers l'avenir.

2.1 Principes généraux

- Respecter les règles d'éthique et la diversité des points de vue : le SCD cherche à encourager l'indépendance intellectuelle et les capacités d'analyse des textes et de réflexion critique sur l'information. Pour cela, il s'efforce d'offrir, sans préjugés, l'accès le plus large possible à la multiplicité des connaissances et des points de vue.
- Posséder une documentation à jour : dans un contexte où les connaissances évoluent de plus en plus vite, il est essentiel que le SCD puisse mettre à disposition de ses lecteurs les dernières recherches parues, et qu'il s'efforce d'actualiser en permanence ses collections.
- Développer une ambitieuse politique de titres : le SCD se donne pour principe général de diversifier les contenus auxquels il donne accès ; il privilégie ainsi en règle générale l'achat d'un grand nombre de titres différents plutôt que l'achat d'exemplaires multiples.
- Viser l'encyclopédisme : le SCD donne la priorité dans ses acquisitions aux disciplines enseignées à Paris 8, en mettant l'accent sur les disciplines phares de l'université (arts, lettres et langues, psychologie/psychanalyse, sciences du langage). Néanmoins, de petits fonds sont développés dans les disciplines non enseignées à Paris 8 pour la culture générale des étudiants (fonds de vulgarisation en biologie ou chimie par exemple). De plus, le SCD se donne pour principes de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté universitaire, de la licence à la recherche.
- Favoriser la transdisciplinarité : le SCD apporte un soin particulier au développement de fonds se trouvant à la frontière entre plusieurs disciplines, certaines thématiques étant abordées par plusieurs enseignements de Paris 8 (histoire du genre, études post-coloniales...)
- Veiller à l'équilibre des collections : il s'agit à la fois de veiller à l'équilibre entre les secteurs, afin d'assurer un budget minimum pour les petits fonds (en deçà duquel il ne serait plus possible de maintenir une collection à jour), et à l'équilibre entre les différents types de documentation (monographies, périodiques, bases de données...) et de supports (papier, électronique, audiovisuel).

- Favoriser le libre accès à l'édition scientifique : dans la droite ligne de la loi pour une République numérique, de *l'Amsterdam Call for Action on Open Science* et de *l'Appel de Jussieu*, le SCD se donne pour principe de soutenir les actions visant à promouvoir le libre accès aux publications de la recherche et à encourager la biodiversité. Il porte une attention particulière aux modèles innovants et émergents de publication scientifique et consacre une part de son budget documentaire aux modèles économiques équitables.

2.2 Objectifs

Au-delà de ces principes généraux, le SCD se donne des objectifs plus ponctuels, liés aux évolutions de la documentation ou au contexte institutionnel. Il met notamment en place des projets dans le cadre d'un contrat pluriannuel signé entre l'université et le ministère. Ces objectifs à plus ou moins long terme sont les suivants :

- Accompagner la réussite des étudiants : la poursuite d'une politique de titres ambitieuse ne doit pas nous faire oublier que les étudiants de licences ont un fort besoin de manuels et de documentation de base. Le SCD a donc choisi de répondre à leurs attentes en privilégiant dans certaines disciplines une politique d'exemplaires, et en développant ou maintenant ses abonnements à des ressources électroniques destinées principalement aux étudiants de licence (encyclopédies et encyclopédies de poche, formation en langue, etc.). L'offre de documentation de premier cycle s'accompagne d'une offre pédagogique de formation à la recherche documentaire nécessaire à la bonne utilisation de l'information scientifique et technique ; elle est complétée dans la mesure du possible par une offre d'autoformation.
- Soutenir la recherche : le SCD acquiert dans la mesure de ses moyens budgétaires l'information scientifique et technique nécessaire au développement des axes de recherche de l'Université. Il met de plus en œuvre des moyens d'accès larges aux publications des chercheurs de l'Université, que ce soit par l'intermédiaire de la plateforme d'archive ouverte HAL, par la mise à disposition des thèses soutenues à l'Université sur la Bibliothèque numérique Octaviana ; il contribue à la valorisation de l'information scientifique et technique produite par l'Université (mise en ligne de captation de colloques, etc.).
- Développer l'offre électronique et en favoriser l'accès : l'offre de ressources en ligne se diversifie et se multiplie d'année en année et son coût est en forte augmentation. Le SCD s'est donné pour objectif de proposer à ses lecteurs l'offre numérique la plus pertinente possible en fonction des besoins de la communauté universitaire et des moyens financiers disponibles. Cette offre concerne aussi bien les bases de données que les périodiques électroniques, les livres électroniques, les thèses électroniques ou la vidéo à la demande. Le développement de cette offre doit néanmoins se faire de façon équilibrée, ainsi que précisé dans les principes énoncés ci-dessus, afin que nos lecteurs s'adaptent à la diversification des supports. Pour aider les lecteurs à repérer les ressources disponibles, le SCD s'efforce d'améliorer la

visibilité et les conditions d'accès aux ressources électroniques, en offrant l'accès à distance autant que faire se peut, en signalant le maximum de ressources dans le catalogue, en développant sa propre bibliothèque numérique, en mettant en avant ces ressources sur le site de la bibliothèque et en les valorisant de toutes les manières possibles. Afin d'augmenter la visibilité de la documentation électronique et d'en faciliter l'accès sur place et à distance, le SCD met en place un outil de découverte permettant des recherches simultanées sur les collections imprimées et sur une partie des collections numériques et des bases de données.

2.3 Répartition du budget d'acquisition

Le budget documentaire du SCD s'inscrit à l'intérieur du budget général du SCD, lequel s'alimente à trois sources principales de financement : les droits d'inscription à la bibliothèque (compris dans les frais d'inscription à l'université acquittés par les étudiants), les ressources propres (droit d'inscription des utilisateurs extérieurs, remboursement de livres perdus, etc.) et les subventions (dotation par l'université, subventions de la région...).

Le budget détaillé est proposé aux chargés de collection en janvier au plus tard par le responsable de la politique documentaire. En fin d'exercice, les crédits restants peuvent être mutualisés. Les chargés de collections décident de tous les achats dans leurs secteurs disciplinaires, tous types de documentation et tous supports confondus : ils peuvent donc librement choisir de répartir leur budget entre les différents supports et types de documentation, de manière à répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque discipline : les chargés de collections sont garants et responsables de la gestion de l'ensemble des ressources documentaires de leurs secteurs. Les principes retenus pour la répartition du budget documentaire sont les suivants :

- En amont, sont dégagées pour les ressources sur abonnement les sommes correspondant à leur coût sur l'année civile (périodiques imprimés et électroniques, bases de données)
- Toujours en amont, une somme forfaitaire est dégagée pour les bibliothèques associées ainsi que pour le fonds RDA – Nouveaux Länder

Le budget restant est réparti entre les différents secteurs pour l'acquisition de la documentation au titre à titre. Afin de prendre en compte la variété des supports et des usages, deux forfaits sont dégagés :

- un forfait calculé en fonction du budget consacré aux ressources audiovisuelles les années précédentes et réparti selon leur utilisation ;
- un forfait calculé en fonction du budget consacré aux livres électroniques les années précédentes et réparti selon leur utilisation.

La somme restante est calculée selon une formule d'allocation qui repose sur quatre variables et qui vise à dégager un équilibre entre offre et demande :

1. Le rythme moyen d'acquisition les 4 années précédentes en nombre d'unités documentaires,

2. Le pourcentage des prêts enregistrés les quatre années précédentes, pondéré par la racine carrée afin de ne pas pénaliser outre mesure les petits fonds,
3. Le taux de rotation de la collection, pondéré par la racine carrée afin de tenir compte de l'intensité des demandes,
4. Le coût unitaire moyen et/ou médian de la documentation.

3. Procédures d'acquisition et de gestion des collections

L'acquisition des documents est assurée par une vingtaine de chargés de collections et coordonnée par le responsable de la politique documentaire, qui en détermine les grandes orientations, assure un contrôle qualité et le suivi budgétaire. Les acquisitions du SCD sont réparties selon une classification interne indépendante de l'organisation des UFR et des départements de l'Université : la bibliothèque centrale compte ainsi 36 secteurs documentaires, et les bibliothèques associées ont une organisation qui leur est propre.

Les chargés de collections sont répartis en trois pôles thématiques, chacun étant piloté par un responsable. Ces pôles regroupent également des catalogueurs et des magasiniers, qui ont en charge le traitement des documents acquis dans le pôle.

Les chargés de collections sont responsables de la décision d'achat ou d'abonnement quel que soit le type de documentation, et selon les possibilités du budget documentaire. Ils sont assistés dans cette tâche par le responsable de la politique documentaire, qui coordonne les acquisitions et prend en charge la documentation pluridisciplinaire (bases de données, périodiques), ainsi que par le responsable du service des abonnements et le responsable des ressources électroniques, qui assurent la coordination et le suivi des abonnements.

3.1 Acquérir

Les acquisitions et abonnements sont réalisés par le SCD dans le cadre de marchés publics négociés pour l'ensemble de l'Université.

3.1.1 Les monographies

Suivi de la production éditoriale : priorité est donnée à l'achat de nouveautés, ainsi qu'aux documents demandés par des enseignants ou des lecteurs (suggestions en ligne ou sur les cahiers de suggestion, bibliographies distribuées aux étudiants) dans la mesure où ces demandes entrent dans le cadre de notre politique documentaire. Des livres plus anciens peuvent être achetés pour combler des lacunes ou pour aider à la préparation de concours auxquels sont inscrits des étudiants de Paris 8.

Critères d'achat : différents critères justifient l'achat d'une monographie. Le premier critère à prendre en compte est la qualité scientifique du document (estimée notamment en fonction de l'auteur et/ou de l'éditeur). L'ouvrage doit être de niveau universitaire et porter sur les disciplines enseignées à Paris 8, sauf dans le cas de fonds développés pour la culture générale des étudiants. Les acquisitions de niveau recherche doivent accompagner les axes de recherche développés par les équipes de Paris 8. Une attention particulière doit être portée à ce niveau

d'acquisition dans les domaines d'excellence de l'université et sur les domaines de recherche qu'elle est seule à couvrir en Ile-de-France.

Langue des ouvrages : les ouvrages en langue française représentent 90% des acquisitions. Néanmoins, les acquisitions en langues étrangères sont privilégiées dans certains domaines. Ainsi pour les littératures étrangères, priorité est donnée à l'achat des éditions bilingues, à défaut, à l'achat d'une édition dans la langue originale du document, complétée, dans la mesure du possible, par une traduction en français. A l'inverse, seules des traductions sont acquises pour les œuvres publiées dans des langues non enseignées. Dans les disciplines non littéraires, des ouvrages peuvent être acquis en langue étrangère s'il n'existe pas de traduction en français, si le domaine correspond à un axe de recherche développé ou s'il s'agit d'une édition de référence, et prioritairement lorsque celle-ci est publiée en langue anglaise.

Nombre d'exemplaires : chaque discipline a, tant du point de vue universitaire que du point de vue éditorial, des caractères spécifiques. Cette diversité se manifeste nécessairement dans le nombre d'exemplaires acquis dans chaque secteur thématique. Néanmoins, un cadre définissant des critères généraux et des limites communes est nécessaire à une politique documentaire globale. Le SCD s'efforce donc de bien moduler le nombre d'exemplaire afin de ne pas obérer une ambitieuse politique de titres. Dans la majeure partie des cas, le premier achat de nouveaux titres se fait en un seul exemplaire systématiquement destiné au prêt à domicile, sauf exception (demande d'enseignant, certains ouvrages de référence, livres d'artiste, certains documents de la cartothèque). Tous les rachats doivent être justifiés par des statistiques de prêt ou de consultation sur place, ou par une demande d'enseignants en vue de cours. En revanche, les usuels, ouvrages de référence et documents prescrits par les enseignants sont généralement achetés en plusieurs exemplaires, en tenant compte du nombre d'étudiants concernés et, quand il y a lieu, du nombre d'exemplaires des éditions précédentes. Par ailleurs, les chargés de collections ont la possibilité de recourir à trois types de prêt différents, de manière à accroître la disponibilité des documents pour le public : documents empruntables en durée normale, documents à prêt court (une semaine, pour assurer une rotation rapide du document), et documents exclus du prêt.

Choix du support : depuis 2012, les chargés de collections ont la possibilité d'acheter des livres électroniques au titre à titre (et non plus uniquement par bouquet). Se pose alors la question au moment de l'achat d'un titre du type de support à privilégier. Il incombe au chargé de collections de décider s'il est préférable d'acheter uniquement la version papier ou la version numérique, ou les deux. La version numérique est particulièrement recommandée pour les ouvrages très demandés : une complémentarité papier/électronique pourra alors être la plus à même de satisfaire les besoins de nos lecteurs. Le choix entre les supports dépend également du nombre de lecteurs concernés, de la discipline, de la place en salle, de la politique de conservation, et bien entendu du coût (notamment les éventuels frais de plateforme qui peuvent s'ajouter au coût du livre électronique). L'achat de livres électroniques est tout particulièrement recommandé pour les disciplines enseignées à l'IED (Institut d'enseignement à distance) : Psychologie, Informatique, Sciences de l'éducation.

3.1.2 Les périodiques

Critères d'abonnement : la plupart des nouveaux abonnements font suite à une demande d'enseignants ou éventuellement d'étudiants. Il peut aussi s'agir de périodiques nouvellement lancés ou jugés importants pour la discipline par le chargé de collections. Ces périodiques doivent être de niveau universitaire ou d'un très bon niveau de vulgarisation, et le rapport prix / nombre d'utilisateurs doit être satisfaisant. On privilégiera les périodiques en langue française, sauf pour les secteurs de langue et les thématiques pour lesquelles la recherche est particulièrement développée à Paris 8. En ce qui concerne les périodiques de niveau recherche, la priorité est donnée aux titres non possédés par les bibliothèques de la région.

Choix du support : la tendance est à la baisse du nombre de périodiques papier, tandis que se multiplient les abonnements à des périodiques en ligne, qui présentent l'avantage d'être consultables de façon illimitée et à distance. Les périodiques sont souvent souscrits sous forme de bouquets : le chargé de collections ne peut donc pas toujours choisir les titres auxquels il souhaite s'abonner. L'intérêt d'un bouquet est à estimer en fonction des titres qui le composent, des modalités d'accès, du lectorat concerné et de son coût. La souscription à un abonnement électronique implique généralement de se désabonner du titre papier. Une attention particulière est néanmoins prêtée aux embargos, aux titres papier très peu présents sous forme imprimée dans les bibliothèques de la région et à ceux faisant partie des plans de conservation partagée. Les pratiques de certains éditeurs obligent les bibliothèques à conserver les versions papier et électronique de leurs périodiques ; en cas de doute, les chargés de collections peuvent s'adresser au service des abonnements.

Critères de désabonnement : une analyse du rapport coût-utilisation des périodiques par secteur est régulièrement effectuée par le service des abonnements pour les périodiques imprimés et les bouquets. Sur la base de cette analyse, ceux-ci proposent en fin d'année budgétaire des désabonnements, ou au contraire suggèrent d'étoffer la collection. Il appartient aux chargés de collections, en accord avec le responsable de la politique documentaire, de prendre la décision finale de désabonnement. Les principaux critères de désabonnement sont : une très faible consultation, l'existence d'autres abonnements à des périodiques portant sur la même thématique, un faible lectorat potentiel, la présence ou non du périodique dans d'autres BU d'Ile-de-France, l'état de collection, le nombre d'abonnements du secteur concerné. Les titres de périodiques présents dans les plans de conservation partagée doivent faire l'objet de précautions particulières, notamment lorsque le SCD s'est déclaré pôle de conservation.

3.1.3 Les bases de données

Critères d'abonnement : les nouveaux abonnements sont souscrits par les chargés de collections avec l'aide du responsable des ressources électroniques et en accord avec le responsable de la politique documentaire. Avant tout nouvel abonnement à une base de données, le chargé de collection doit s'assurer que cette ressource répond bien à un besoin de nos lecteurs. Il est notamment conseillé de s'adresser aux enseignants de la discipline concernée afin de recueillir leurs avis. Il est ensuite nécessaire de se renseigner sur les modalités d'accès (il est très fortement

conseillé de ne s'abonner qu'à des ressources qui permettent l'accès à distance, et pour lesquelles il est possible de recueillir des statistiques de consultation) et sur les éventuelles négociations menées par le consortium Couperin. Le nombre de bases et de revues auxquelles le secteur est déjà abonné ainsi que leur taux de consultation entrent également en ligne de compte dans la décision d'abonnement. Les ressources disponibles par le biais d'une licence nationale financée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et donc accessibles à toutes les bibliothèques de recherche en France, doivent aussi être comptabilisées dans cette évaluation. La priorité sera donnée aux disciplines dans lesquelles les ressources électroniques sont très utilisées (besoin de données très souvent actualisées), et pour lesquelles il y a des laboratoires de recherche à Paris 8 ou des étudiants en formation à l'IED. Il est conseillé de privilégier les bases en texte intégral, beaucoup plus consultées que les bases bibliographiques. Enfin, le critère de coût est bien évidemment à prendre en compte : il est à évaluer en fonction du lectorat concerné.

Critères de désabonnement : les statistiques de consultation des bases sont collectées au moins une fois par an par le responsable des ressources électroniques ; elles sont complétées par les statistiques de consultation à distance (outils ezPAARSE et ezMESURE). Elles sont étudiées par le chargé de collections, le responsable des ressources électroniques et le responsable de la politique documentaire. Si le rapport entre le coût de la base et le nombre de recherches effectuées dans cette base est trop déséquilibré, le désabonnement est envisagé. Dans le cas d'une augmentation importante du coût de l'abonnement d'une année sur l'autre, le rapport coût-utilisation sera évalué en fonction du nouveau tarif. L'avis des enseignants concernés par cette ressource doit être pris en compte dans la mesure du possible. On tiendra compte également du nombre de ressources électroniques dont dispose le secteur concerné, et on se renseignera sur les autres bibliothèques disposant de cette base.

Cas des bases de données gratuites : les ressources électroniques gratuites intéressantes pour les lecteurs de Paris 8 sont signalées par les chargés de collections sur le site de la bibliothèque, dans les onglets « bases de données » ou « sites internet conseillés », en fonction de la nature de la ressource.

3.1.4 La documentation audiovisuelle

Le SCD dispose d'un fonds important de ressources audiovisuelles. Actuellement, les nouvelles acquisitions concernent les CD, DVD et Blu-ray, et la VOD. Des offres de musique en streaming ont été étudiées mais n'ont pour le moment pas été jugées satisfaisantes. Le fonds de vidéos est constitué de fictions et de documentaires dans toutes les disciplines, tandis que le fonds audio est essentiellement constitué de CD de musique (musique classique et contemporaine, ethnomusicologie). L'espace audiovisuel conserve également des ensembles de documents audiovisuels ou sonores au sein de fonds spéciaux, le fonds Vincennes et le fonds Gilles Deleuze.

Depuis plusieurs années, le SCD collecte les films d'étudiants réalisés dans le cadre de leurs études en cinéma : ces films sont disponibles en DVD à l'espace audiovisuel et, pour un certain nombre, sur la plateforme de VOD de Paris 8.

En ce qui concerne les documents achetés en cinéma (les deux tiers du fonds de vidéos), le SCD poursuit le développement de sa collection de films. D'abord orientée « Art et essai », la collection s'est diversifiée : le SCD acquiert également des films plus grand public et des films de genre afin de suivre l'évolution des enseignements de l'Université et de répondre aux suggestions émises par les étudiants dans le cadre de leur parcours pédagogique. Les bibliothèques de l'Université ne peuvent cependant acquérir que les documents pour lesquels les droits de diffusion ont été négociés (de préférence droits de consultation sur place + droit de prêt), d'où des lacunes, régulièrement signalées par les utilisateurs.

Des documents audiovisuels sont également achetés dans d'autres disciplines, essentiellement dans les autres secteurs artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques...) et en sociologie.

Le SCD dispose de statistiques d'utilisation des ressources audiovisuelles : les chargés de collection doivent en tenir compte dans leur politique documentaire, de même qu'ils doivent s'interroger au moment de l'achat d'une ressource sur sa qualité scientifique et sur le public visé.

Depuis novembre 2016, le SCD propose à la communauté universitaire une plateforme de VOD qui compte actuellement plus de 700 titres (documentaires, fictions, films d'étudiants de Paris 8). L'offre est en cours de développement, tant pour les fictions que pour les documentaires, et couvre tous les champs disciplinaires enseignés à Paris 8. Comme pour les monographies, il appartient aux chargés de collections de décider de l'acquisition d'un film sur support physique ou électronique, en fonction de sa disponibilité dans les deux versions, du budget alloué et des capacités techniques de la plateforme.

3.1.6 Les travaux universitaires

Le SCD a pour mission d'assurer la conservation et la communication des thèses et habilitations à diriger des recherches. Ces documents sont conservés dans leur version papier jusque 2013 et en version électronique depuis le 1^{er} janvier 2014, via le dispositif STAR. Depuis 2006, certaines thèses déposées au SCD sont également, avec l'accord de leurs auteurs, mises en ligne sur la bibliothèque numérique de Paris 8. Celle-ci propose aussi sous différents formats (écrit, audio, vidéo) des actes de colloques qui se sont déroulés au sein de l'Université. Par ailleurs, le SCD a reçu une mission d'accompagnement pour le dépôt d'articles scientifiques sur le portail HAL Paris 8.

Le SCD assure le catalogage et la conservation des mémoires de master dont la valeur académique a été reconnue par l'obtention de la mention Très bien.

3.1.7 Autres types de documentation

D'autres types de documentation sont achetés par la bibliothèque et font l'objet de fonds spécifiques :

- Les cartes : la Cartothèque (bibliothèque associée) dispose d'un fonds de plus de 50 000 cartes topographiques, géologiques, murales, en relief, thématiques, papier ou numériques... Ces cartes, généralement présentes en plusieurs exemplaires, sont achetées dans le cadre des enseignements

de géographie. Aucune carte n'est en revanche achetée par la bibliothèque centrale.

- Les partitions : le SCD possède un petit fonds de partitions empruntables, dont une partie est disponible en libre accès et l'autre conservée en magasin. Ces partitions, achetées en un seul exemplaire, portent sur tous les types de musique, mais l'accent est particulièrement mis sur les points forts des enseignements de Paris 8 : jazz, musique contemporaine, etc.
- Les livres d'artistes : en partenariat avec le département d'arts plastiques, le SCD a développé un petit fonds de livres d'artistes dont une partie est exposée en salle rose. Ces livres sont achetés en concertation avec les enseignants d'arts plastiques dans le cadre de leurs cours.
- Les tests de psychologie : le SCD a développé un petit fonds de tests en psychologie, conservés en salle rouge et consultables uniquement sur place, par obligation éditoriale. Ces tests sont achetés dans le cadre des enseignements de psychologie et de psychanalyse, à la demande des enseignants de ces disciplines.
- Les fonds patrimoniaux : le SCD détient des fonds spécifiques, achetés ou reçus en don. Les chargés de collections font l'acquisition de ces fonds, avec l'accord du responsable de la politique documentaire et du responsable du service de la conservation, uniquement si ceux-ci sont jugés pertinents par rapport à la politique documentaire de l'établissement et si le SCD a les moyens de les traiter et de les conserver.

3.1.8 Dons entrants

Les enseignants, les étudiants et d'autres bibliothèques sollicitent le SCD pour accueillir des dons. Il accepte d'une manière générale, des ouvrages plutôt récents et qui complètent ses collections.

Il reçoit par ailleurs deux exemplaires des publications des Presses Universitaires de Vincennes.

3.2 Signaler

Une fois entrés à la bibliothèque, les documents sont signalés par divers moyens afin d'améliorer leur visibilité. Le principal mode de signalement est l'intégration des notices de documents dans divers catalogues : dans le catalogue local, mais aussi dans le Sudoc, catalogue collectif des bibliothèques universitaires, dans WorldCat, catalogue recensant les collections de plus de 10 000 bibliothèques à travers le monde, ou encore dans des catalogues spécialisés tels que Calames pour les fonds patrimoniaux.

Le catalogue du SCD comprend pratiquement toutes les ressources imprimées disponibles, bibliothèques associées incluses (pour la cartotheque, qui possède un catalogue à part, seule une partie des ressources est signalée), ainsi qu'une partie des ressources électroniques. Ainsi, le SCD signale dans son catalogue local mais aussi dans le SUDOC les livres électroniques achetés au titre à titre et les livres électroniques du bouquet Cairn. Il s'efforce d'améliorer continuellement le signalement des ressources électroniques et proposera dès 2018 un outil de découverte permettant de mieux signaler et valoriser les livres électroniques et

articles plein texte qu'il a acquis en abonnement ou de manière pérenne ainsi que la production scientifique de l'Université recensée dans HAL.

Le signalement de la production documentaire propre à Paris 8 est quant à lui effectué dans d'autres outils : la bibliothèque numérique pour les ressources numérisées (fonds d'archives, fonds iconographiques, etc.) ou les ressources nativement numériques (captation de journées d'études, colloques, etc.), HAL Paris 8 pour le signalement de la production scientifique des chercheurs de Paris 8 (en collaboration avec la Direction de la Recherche de l'Université).

3.3 Conserver

Le SCD de l'Université Paris 8 n'est pas une bibliothèque de conservation, mais il se donne pour principe de proposer une documentation riche et variée. Il a toutefois pour mission de conserver toutes les thèses soutenues à l'Université, sous format papier puis électronique depuis le 1^{er} janvier 2014, ainsi que les documents acquis dans le cadre du CADIST RDA-Nouveaux Länder et les fonds patrimoniaux qui forment un ensemble cohérent.

Le SCD a de plus accumulé depuis la création de l'Université des fonds particulièrement riches dans certains domaines et a rejoint plusieurs plans de conservation partagée des périodiques. Il est en passe de se doter d'un plan de conservation afin d'assurer un accès large à des documents ou ensembles de documents particulièrement rares au niveau régional ou national.

3.4 Communiquer et valoriser

3.4.1 Une large place au libre accès

Afin de favoriser l'accès direct aux collections, une large place est consacrée au libre accès des collections physiques sur tous supports : plus de la moitié des ouvrages conservés par la bibliothèque est proposée dans les espaces publics. Les nouvelles acquisitions de la bibliothèque sont presque systématiquement proposées en libre accès, et les nouveautés des Presses Universitaires de Vincennes sont présentées sur un mobilier dédié dans le hall d'accueil de la bibliothèque. Depuis 2013, le SCD a également œuvré pour améliorer la communication et l'accès aux collections audiovisuelles : la majorité de ces collections est désormais disponible en accès direct, à l'espace audiovisuel et dans les salles thématiques.

La notion de libre accès s'étend également aux ressources électroniques : la bibliothèque valorise par l'intermédiaire de ses catalogues en ligne les titres de revues et les livres électroniques en open access et y permet ainsi un accès facilité.

3.4.2 Valoriser les collections

Il entre dans les missions du SCD et des chargés de collections d'assurer la communication et la valorisation des fonds, sous des formes diverses :

- Le SCD présente ses collections par secteur documentaire dans des [Plans de développement des collections](#), visant à dresser un portrait des thématiques, de leurs usages et de leurs évolutions ;
- Il valorise ses collections sur différents outils en ligne de la bibliothèque : outre le catalogue, la plateforme de VOD accueille des films d'étudiants de

Paris 8 et permet de proposer des sélections thématiques de documents audiovisuels. Le SCD dispose également d'une rubrique « Actualités » dans laquelle il met en avant les nouvelles ressources électroniques acquises par la bibliothèque ou en licence nationale ;

- Le SCD s'attache à améliorer la visibilité de ses ressources électroniques grâce à la mise en place d'un outil de découverte ;
- Il développe la bibliothèque numérique de l'Université et communique et valorise ainsi un certain nombre de fonds numériques : thèses et mémoires soutenus à Paris 8, colloques et fonds patrimoniaux, etc. ;
- Il accompagne la valorisation de la recherche, notamment par le biais du portail HAL ;
- Des tables de présentation des documents sont régulièrement proposées dans les espaces publics : elles peuvent porter sur des thèmes d'actualité, sur le sujet d'une exposition qui se déroule au même moment dans un musée de la région, etc. ; elles sont souvent associées à des bibliographies en ligne et/ou à des listes thématiques sur le catalogue ;
- Des expositions sont régulièrement réalisées dans le hall de la bibliothèque, permettant de mettre certaines de nos ressources en valeur,

Enfin, signalons que de nouveaux modes de valorisation se sont développés (utilisation des réseaux sociaux) ou seront prochainement étudiés (prêt de liseuses pour promouvoir la documentation électronique, plans de communication ciblés, etc.). Dans ce cadre le SCD souhaite mieux valoriser la documentation nouvellement acquise : installation d'un présentoir de nouveautés dans le hall d'accueil, réflexion sur la présentation des nouveautés en ligne.

Cette version du Plan général de développement des collections reflète l'état actuel de notre politique documentaire et les objectifs sur les années à venir. Elle est amenée à être révisée régulièrement, du fait des changements récents (ComUE Paris Lumières, Campus Condorcet, CollEx Persée) qui auront des conséquences sur notre politique documentaire, notamment en termes de conservation partagée et d'accès à la documentation.